

Section D

Définitions

Aux fins des sections B et C de la liste du Mexique :

banque commerciale étrangère affiliée désigne une banque commerciale constituant une société financière étrangère affiliée;

capital aura la signification suivante aux termes des mesures mexicaines appliquées sur la base du traitement national :

<u>Type d'institution financière</u>	<u>Notion de «capital»</u>
banques commerciales	<i>capital neto</i>
maisons de courtage	<i>capital global</i>
compagnies d'assurance	
risques divers	<i>requerimiento bruto</i> <i>de solvencia</i> (affectation à l'assurance risques divers)
vie et maladie	<i>requerimiento bruto</i> <i>de solvencia</i> (affectation à l'assurance-vie et maladie)
sociétés d'affacturage	<i>capital contable</i>
sociétés de crédit-bail	<i>capital contable</i>

compagnie d'assurance étrangère affiliée désigne une compagnie d'assurance constituant une société financière étrangère affiliée;

investisseur d'une autre Partie désigne un investisseur d'une autre Partie selon la définition du paragraphe 1403(5);

investisseur en matière d'assurance d'une autre Partie désigne une compagnie d'assurance qui est un investisseur d'une autre Partie;